

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

UNE PETITE PROPRIETE sise **LUNEL (Hérault), 972, chemin du Pont des Anes**, d'une superficie de 143,79 m² et 83,28 m² de surface annexe, comprenant un plain-pied avec séjour-cuisine, une chambre simple, une chambre avec dressing, une chambre avec salle d'eau, une chambre avec mezzanine, un espace terrasse, une remise comprenant un garage et le surplus de la remise aménagée à usage d'habitation, un abri à voiture, un cabanon en bois indépendant à usage actuel de bureau, un abri piscine avec une pièce vide et une pièce à usage de local technique piscine, un terrain de pétanque et un espace terrasse poolhouse, cadastrée section AA n° 386 pour 54 a 65 ca.

Occupée par les propriétaires.

MISE A PRIX : 100.000 €

OUTRE FRAIS, CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Visite des lieux organisée par la SELARL LE FLOCH BAILLON BICHAT

commissaires de Justice à MONTPELLIER *le 13 janvier 2025 à 9 heures et suivantes*

ADJUDICATION LE LUNDI 3 FEVRIER 2025 à 14 heures et suivantes au besoin
au Palais de Justice de MONTPELLIER, place Pierre Flotte, salle No 1 Auguste Comte

A la requête de :

Monsieur le Chef du SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS EST HERAULT venant aux droits de Monsieur le Chef de Poste du SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE LUNEL, domicilié ès-qualités en ses bureaux situés 136, avenue des Abrivados, BP 101 à 34404 LUNEL CEDEX 1,

ayant pour avocat DORIA AVOCATS 23 bis, rue Maguelone MONTPELLIER (☎ 04.67.04.07.40),

RENSEIGNEMENTS

DORIA AVOCATS, cabinet de Maître Vincent RIEU, avocat associé (☎ 04.67.04.07.40).

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MONTPELLIER où le cahier des conditions de vente est déposé pour consultation du mardi au jeudi inclus de 9 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h (Réf dossier : 24/00062).

Les enchères ne sont reçues que par ministère d'avocat et moyennant consignation par chèque de banque ou caution bancaire entre les mains de l'avocat, du 10ème de la mise à prix avec un minimum de 3.000 € du montant des frais d'adjudication prévisibles.

DESCRIPTIF DES IMMEUBLES A VENDRE :

La propriété est entièrement clôturée. L'entrée se fait par un portail métallique automatique qui donne accès à un espace largement goudronné.

Le jardin est paysagé et parfaitement entretenu. Une piscine maçonnée est présente face à la villa.

La parcelle accueille deux logements annexes, une villa, un garage, un carport, un cabanon en bois et un local technique contenant les équipements nécessaires au bon fonctionnement de la piscine et un espace de rangement.

La maison se compose d'une entrée, d'un salon équipé d'une cheminée suspendue, un séjour, une buanderie, une cuisine avec ilot central, trois chambres dont deux avec lit en mezzanine et une avec dressing, une salle de bains, un WC, un dressing, une salle d'eau, un deuxième WC.

La dépendance 1 comprend une pièce avec coin cuisine, une salle d'eau.

La dépendance 2, qui comprend sa propre terrasse et une pergola, se compose d'une pièce avec coin cuisine, une chambre et une salle d'eau.

Le garage est un espace indépendant qui reçoit le ballon d'eau chaude et un adoucisseur d'eau.

AVERTISSEMENT :

Le propriétaire a déclaré spontanément que :

- les constructions présentes sur le terrain n'ont pas fait l'objet d'autorisations partielles ou en totalité, mais que la prescription serait venue valider celles-ci.

- le règlement du plan local d'urbanisme interdit expressément une telle destination en zone A, empêchant toute régularisation de la situation du BIEN en matière d'urbanisme.

Contactée sur ce point la mairie précise que la parcelle est « en zone classée A, secteur de la commune, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles, en application du règlement ».

L'attention des acquéreurs potentiels est attirée sur les réserves émises quant à la légalité des constructions existantes et quant à l'impossibilité de construire en zone « A ».

Nous les invitons à se rapprocher du service de l'urbanisme de la commune de LUNEL.